



Directeur.rice des Ressources humaines (H/F/X)
Statutaire – Niveau A5 - Temps Plein

Le CPAS de Forest est une institution publique locale de services sociaux. Plus de 300 employés travaillent quotidiennement pour le bien-être des habitants de Forest.

VOS MISSIONS

En tant que Directeur des Ressources humaines, vous travaillerez sous la supervision directe du Secrétaire Général, et vous ferez partie du Comité directeur. Vous superviserez le service RH, qui comprend les cellules Payroll et Développement. Votre équipe est constituée de 8 agents.

- Définir et mettre en place la stratégie « RH » du CPAS :
 - Construire et piloter un budget RH annuel et pluriannuel,
 - Proposer et coordonner des projets RH long terme
- Implémenter cette politique et en assurer le suivi et le reporting
- Mettre tout en œuvre pour assurer la continuité du service, afin de garantir un service de qualité conforme aux prescrits légaux, à la vision et aux valeurs du Centre
- Se positionner comme un interlocuteur privilégié en matière de gestion des RH pour le Secrétaire Général et le Président, les Chefs de division, les organisations syndicales, la Commune, et les organismes externes.
- Gestion d'équipe : mettre en place les objectifs des collaborateurs de manière SMART, les piloter et les évaluer, révision des descriptions de fonction, gestion de conflits.
- Améliorer la qualité du service RH : révision des process et procédures RH dans une vision service client.
- Assurer la mise en place des missions prévues par la loi organique des CPAS en son art. 45bis.

COMPETENCES REQUISES

- Connaissance de l'organisation générale et des principes de fonctionnement d'un CPAS
- Connaissance en droit social de la fonction publique locale (statutaires et contractuels)
- Maîtrise de l'ensemble de la suite Office
- Aisance en communication à l'écrit et à l'oral
- Capacité à développer une vision stratégique : imaginer le changement, projeter des situations, définir des objectifs et des actions et veiller à la communication
- Leadership et gestion d'équipe : planifier, organiser et assurer le suivi du travail ; élaborer des procédures, mobiliser les collaborateurs
- Proactivité et orientation résultat : détecter les opportunités, prendre des initiatives pour atteindre les objectifs et améliorer le fonctionnement de l'organisation
- Networking : nouer, entretenir et consolider des relations professionnelles au sein de l'organisation et en dehors en vue d'échange de connaissances et de pratiques
- Précision/Rigueur : agir en faisant preuve d'esprit critique et en accordant une grande attention à la qualité
- Loyauté : travailler pour l'intérêt général de l'institution et dans le respect de ses valeurs
- Intégrité : travailler de manière fiable, neutre et honnête, respecter le secret professionnel



PROFIL REQUIS

- Être porteur d'un master ou équivalent
- Expérience requise : au moins 2 ans en management et 2 ans dans la matière RH
- Connaissance de la seconde langue nationale (français ou néerlandais) - Certificat linguistique du Selor : 9 §2 suffisant ou 12 ou 13 (ou être prêt à l'obtenir)

AVANTAGES

- Statutaire
- Entrée en fonction immédiate
- Niveau A5 : Salaire mensuel brut min. : 4556,60 euros / max. : 7044,58 euros
- Régime de travail : temps plein (36h/semaine)
- Horaire flexible et possibilité de télétravail
- Frais de transports en commun pris en charge intégralement
- Indemnité piéton et vélo
- Régime de congé attractif (min. 34 jours)
- Assurance-groupe
- Assurance hospitalisation avantageuse
- GSM de fonction et abonnement
- Chèques-repas (valeur faciale : 8 EUR)
- Allocation de fin d'année

INTÉRESSÉ.E À RENFORCER NOTRE EQUIPE ?

Veillez envoyer votre CV, une lettre de motivation et une copie de votre diplôme par mail à l'adresse recrutementcpas@cpas1190.brussels avec pour objet la référence : **01RH/DRH/2023**.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Clôture des candidatures : lundi 6 février 2023

L'épreuve écrite est prévue le 14 février 2023.

L'épreuve orale aura lieu durant la semaine du 13 mars 2023.

Si vous présentez un handicap, un trouble de l'apprentissage ou une maladie et que vous souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de la procédure de sélection, mentionnez-le dans votre candidature. Nous veillerons à vous accueillir dans les meilleures conditions.